**TERMES DE REFERENCE (TdR)**

***« Renforcement des capacités en ingénierie aquacole et appui à l’élaboration de manuels de référence pour les modalités d'aquaculture en Algérie »***

Mis en œuvre par **CAPA Consortium**

# Contexte

# Présentation du programme

L’objectif général du projet « Economie Bleue, Pêche et Aquaculture » est de contribuer au développement économique de l’Algérie en développant durablement l’Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l’aquaculture en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l’Economie Bleue (SNEB).

La logique d’intervention du projet s’articule autour des actions phares prévues par la SNEB avec une attention particulière portée au développement des activités de pêche et d’aquaculture. Il s’agit d’un secteur clé réparti sur l’ensemble de la bande côtière du pays (plus de 2000 km) et capable de fédérer l'ensemble des intervenants sectoriels de l’EB. Le présent programme a pour but d’accompagner le développement des opportunités économiques du secteur au profit des communautés côtières, d’une utilisation rationnelle des ressources et de la sauvegarde de l'environnement.

Le projet « Economie Bleue – Pêche et Aquaculture » vient ainsi appuyer l’opérationnalisation de la SNEB-2030 autour de trois objectifs spécifiques (OS) et dix résultats ;

* **OS1 – L’économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement** au profit des communautés côtières par la diversification des services, l’innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l’aquaculture marine et continentale ;
* **OS2 – Les revenus et les conditions de travail** des pêcheurs artisans sont améliorés ;
* **OS3 – L’Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche** sur l’ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d’encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

La présente mission est liée de manière étroite aux objectifs spécifiques OS1 et OS2, avec une attention particulière en ce qui concerne la promotion d’une aquaculture et d’une durable, compétitive, diversifiée et sûre vis-à-vis de la santé du consommateur.

# Contexte de la mission

L'aquaculture en Algérie connaît un développement croissant en raison de l'importance de ce secteur pour la sécurité alimentaire, la création d'emplois et le développement économique local. Toutefois, malgré cette expansion, le secteur fait face à plusieurs défis techniques mais aussi réglementaires car les textes qui régissent les différentes modalités d'aquaculture manquent de précisions techniques. Cette situation crée une confusion et des lacunes en matière de pratiques, ce qui nuit à l'efficacité des projets aquacoles. Ces contraintes sont particulièrement applicables aux filières de l'aquaculture continentale, de l'aquaculture intégrée à l'agriculture et de la conchyliculture, pour lesquelles les normes techniques restent encore imprécises. En conséquence, les projets sont souvent mal conçus, sous-optimisés et n’intègrent pas suffisamment les critères écologiques et durables nécessaires à une gestion responsable des ressources.

L'absence d'un cadre de référence technique spécifique à chacune des modalités de l'aquaculture entraîne donc des erreurs dans la conception et la mise en œuvre des projets. Par ailleurs, une carence dans la formation des formateurs et des acteurs concernés rend difficile l’adaptation des projets aux réalités locales et aux défis environnementaux et socioéconomiques que l'Algérie doit affronter. Par conséquent, les projets aquacoles ne sont pas toujours conçus ou n’intègrent pas toujours les bonnes pratiques techniques, faute de formations adaptées et approfondies.

La nécessité d'un cadre de référence technique spécifique pour chaque modalité d’aquaculture devient donc un enjeu fondamental pour garantir la pérennité et la compétitivité du secteur. L'absence de normes techniques claires pour chaque type d'aquaculture entraîne des lacunes dans la gestion des projets, ce qui peut compromettre leur efficacité. Il est donc impératif de mettre à jour/enrichir les contenus de formation en intégrant ces normes techniques et de former ensuite les formateurs. Ces derniers seront mieux armés pour former les acteurs du secteur à la conception technique des projets aquacoles, en mettant l'accent sur la gestion des infrastructures et la durabilité des ressources naturelles dans la planification et la mise en œuvre des projets.

Une formation ciblée, bien structurée et adaptée aux besoins des différents acteurs permettra donc, non seulement d'améliorer la qualité des projets, mais aussi de renforcer les capacités locales à répondre aux exigences des marchés internationaux, notamment en matière de traçabilité des produits. Ces compétences accrues permettront également aux acteurs de mieux gérer les ressources et d'optimiser l'utilisation de celles-ci.

# Bénéficiaires et cadre institutionnel de mise en œuvre

# Bénéficiaires :

* Formateurs spécialisés en aquaculture ;
* Acteurs du secteur privé ;
* Responsables des autorités de régulation.

# Cadre institutionnel et de mise en œuvre :

L'activité sera mise en œuvre par le projet EB en collaboration avec la Direction Générale de la Pêche et de l’Aquaculture (DGPA)/MADRP, avec une forte implication des établissements du secteur de la pêche et de l’aquaculture (INSPA, ITPA et EFTPA), et d'autres partenaires locaux impliqués dans la gestion et la régulation du secteur aquacole.

# OBJECTIF et résultats attendus

# Objectifs de la spécifiques de la mission

Cette activité vise à combler le vide existant en développant des programmes de formation adaptés, qui fourniront un cadre technique détaillé pour chaque modalité d’aquaculture. En formant les acteurs à la conception technique des projets aquacoles.

* + 1. Enrichir les programmes de formation et renforcer les compétences des formateurs en matière de conception technique des projets aquacole (génie aquacole).
    2. Élaborer les manuels de référence pour l’aquaculture : développer des manuels détaillés pour chaque modalité d’aquaculture, incluant l’aquaculture continentale, l’aquaculture intégrée et la conchyliculture, et en tenant compte des spécificités techniques de chaque type de pratique ;
    3. Fournir un cadre de réglementation adapté : Fournir une base solide pour la création d’une réglementation spécifique à chaque modalité d’aquaculture, en assurant que les critères techniques sont alignés avec les besoins locaux et les exigences des marchés internationaux ;
    4. Définir les normes et caractéristiques techniques : Établir des normes précises pour chaque type d’aquaculture, en mettant l’accent sur la gestion des infrastructures, la durabilité des ressources et la gestion efficace des projets aquacoles ;
    5. Renforcement des capacités réglementaires et techniques : Renforcer les capacités des autorités et des opérateurs à comprendre et à appliquer les principes techniques dans la conception et la gestion des projets aquacoles, en fournissant des lignes directrices pratiques et adaptées aux défis locaux.

# Résultats attendus de la mission

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

* + 1. Mise à niveau des contenus de formation
    2. Renforcement des capacités techniques des acteurs : Les formateurs, producteurs et responsables institutionnels auront acquis une meilleure compréhension des principes techniques spécifiques à chaque modalité d’aquaculture, ce qui leur permettra de concevoir des projets plus efficaces et durables ;
    3. Amélioration de la qualité des projets aquacoles : La mise en œuvre du cadre de référence technique permettra d'améliorer la conception des projets aquacoles, en tenant compte des bonnes pratiques écologiques, sanitaires et économiques ;
    4. Création d'un modèle reproductible de formation technique : Un modèle de formation adapté à chaque modalité d’aquaculture pourra être utilisé pour d’autres régions ou pays ayant des contextes similaires, permettant ainsi de répliquer les bonnes pratiques ;
    5. Développement de la réglementation : les bases pour un éventuel développement du cadre réglementaire existant auront été posées grâce aux référentiels techniques élaborés.

# Activités prevues dans le cadre de la mission

Pour l’atteinte des résultats ci-avant détaillés, les activités suivantes sont prévues dans le cadre de la mission :

* 1. Identification des besoins de formation : Une analyse approfondie sera réalisée afin d’évaluer le niveau des programmes de formation ainsi que les lacunes dans les compétences des formateurs et des acteurs du secteur concernant la conception technique des projets aquacole (génie aquacole). Cette analyse permettra de mieux comprendre les besoins spécifiques pour chaque modalité, et d’enrichir/compléter et/ou mettre à jour les modules de formation (en lien activité Soloviev).
  2. Enrichissement/mise à niveau des modules de formation
  3. Formation des formateurs: un atelier de formation technique sera organisé pour les formateurs afin qu’ils puissent acquérir les compétences nécessaires en matière de conception technique des projets aquacoles en intégrant les éléments clés du cadre de référence. Cette formation leur permettra d’enseigner à leur tour le génie aquacole, aux apprenants ainsi qu’aux opérateurs économiques
  4. Développement d’un cadre de référence technique : Des manuels de référence détaillés pour la conception technique des projets aquacoles seront élaborés par filière ou modalité aquacole. Ces manuels couvriront notamment les aspects suivants :
* La typologie de projets aquacoles et les indicateurs de référence pour leur classification, validation et suivi ;
* L’aménagement des infrastructures aquacoles (types, matériaux, éléments technologiques, etc.) ;
* Le dimensionnement des infrastructures et l’optimisation des rendements économiques des projets aquacoles.
  1. Mise en situation des formateurs par la formation des acteurs clés (opérateurs économiques): des sessions de formation (ateliers par région) pratiques et théoriques seront organisées pour les producteurs aquacoles. Ces formations leur permettront d’acquérir les compétences nécessaires à la conception technique de leur projets aquacoles.
  2. Organisation d’un atelier de restitution des résultats

# Indicateurs de resultat direct de la mission

Les indicateurs suivants devront être renseignés dans le rapport de mission :

* 1. Nombre de contenus enrichis/complétés
  2. Nombre de manuels élaborés ;
  3. Nombre de participants aux sessions de formation ;
  4. Recommandations en matière de développement du cadre réglementaire.

# Déroulement et calendrier de la mission

Sous la supervision de l’Expert référent pour la pêche et l’aquaculture, et avec l’appui de l’Expert International en Aquaculture, la mission sera réalisée par un Expert international, un budget de 40 H/J est provisionné, incluant le temps nécessaire aux déplacements et à la rédaction des rapports de mission. Les travaux seront réalisés au cours de la période comprise entre mars et Juin 2025.

Le calendrier indicatif de la mission et la répartition des h/j sont donnés dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Activités | Période | H/J ENP 1 |
| 3.1 | Mars 2025 | 05 |
| 3.2 | 05 |
| 3.3 | Avril 2025 | 10 |
| 3.4 |
| 3.5 | Mai 2025 | 15 |
| 3.6 | Juin 2025 | 05 |
| Total H/J |  | 40 |

La date de démarrage de la mission est prévue début Mars 2025 ; Le lieu de travail de l’expert est Alger avec des déplacements sur les régions côtières en fonction de besoins.

# PROFIL DE L’EXPERT

### « Expert International en Génie Aquacole »

**Catégorie de l’expert :** Expert senior (> 10 ans d’expérience)

**Qualifications et Compétences :**

* **Diplôme Avancé :** Master ou Doctorat en Aquaculture, Génie Aquacole, Biologie Marine ou un domaine connexe.
* **Connaissances Techniques :** Expertise confirmée dans l’élaboration de manuels de référence technique pour des projets aquacoles, incluant la conception des infrastructures et la planification durable.
* **Langues :** Parfaite maîtrise du français (oral et écrit). La maîtrise de l’anglais est souhaitable pour interagir avec des parties prenantes internationales.
* **Outils Numériques :** Compétence avancée dans l’utilisation d’outils informatiques pour la rédaction et la présentation de rapports (MS Office, outils de modélisation technique).

**Expérience Générale :**

* **Années d’expérience :** Minimum de 10 ans d’expérience dans l’aquaculture, idéalement dans des contextes internationaux.
* **Gestion de Projets :** Expérience avérée dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de projets aquacoles à grande échelle.
* **Travail** dans **des pays émergents :** Connaissance approfondie des défis et des opportunités dans le secteur aquacole des pays en développement.

**Expérience Spécifique :**

* **Élaboration de Référentiels :** Participation à l’élaboration de cadres de référence techniques pour différentes modalités d’aquaculture ;
* **Formation :** Expérience dans la formation et le renforcement des capacités des acteurs et formateurs locaux.
* Innovation **Durable :** Compétences dans l’intégration de pratiques écologiques et durables dans la conception et la mise en œuvre des projets aquacoles.

**Rôle et Responsabilités :**

* **Réviser les contenus de formation**
* **Coordonner la rédaction des manuels de référence technique.**
* **Superviser le développement des normes techniques adaptées aux modalités d’aquaculture en Algérie.**
* **Contribuer à la formation des formateurs à travers des ateliers et sessions théoriques.**
* **Assurer** que les contenus techniques sont conformes aux standards internationaux tout en répondant aux besoins locaux.

# Langue de travail

Le français est la langue de travail de la mission. Les rapports de mission et tous les documents annexés sont rédigés en langue française.

# Autre

Toute candidature devra être accompagnée d’un CV au modèle UE et d’une note méthodologique.